Compte rendu du Conseil de l'Unité de Recherche PLH du 19 février 2018

Rédigé par Fabienne Bercegol et par Corinne Bonnet

Présent.e.s : Fabienne Bercegol, Corinne Bonnet, Florence Bouchet, Anaïs Bouzou, Jean-Christophe Courtil, Hélène Frangoulis, Estelle Galbois, Anna Guédon, Anne-Hélène Klinger-Dollé, Patrick Marot, Enide Noupian, Pascal Payen, Sylvie Rougier-Blanc, Laura Sageaux, Isabelle Serça, Sylvie Vignes.
Excusé : Thibaud Lanfranchi

1/ **Décompte des effectifs et répartition du budget 2018**
Dotation PLH 62 043, avec une baisse de 7%. Ce montant sera mis à disposition dès que le CA aura voté le budget 2018 de l'établissement. Un budget provisoire a été mis à disposition pour 3 mois : 15 500 euros dont il ne reste que 3 000 environ. Après on peut demander une rallonge, mais ce n'est pas sûr.
Proposition de répartition entre les équipes selon les effectifs :
127 membres et demi (PLH)
CRATA : 22 -> 9634
ELH : 71 -> 31094
ERASME : 34 et demi : 15109

Maintien d'une ligne budgétaire mutualisée pour financer les dépenses d'équipement d'imprimerie, la prise en charge financière des Journées d'étude organisées par l'ensemble de PLH (déplacements, hébergements, repas, affiches et programmes), le financement des buffets pour les Assemblées plénières, les subventions accordées au nom de PLH (comme la contribution de 500 euros versée chaque année à la SFR ou la subvention versée pour la manifestation annuelle « L'histoire à venir ») : 6204 (10%)

Problème des ordinateurs à remplacer ; un état des lieux sera fait par le service informatique. Prévoir les budgets *ad hoc* dans les équipes.

<u>Modalités de décompte des effectifs:</u>
Elles sont inchangées pour 2018 ; sont pris en compte : les membres permanents dont les PRAG + les doctorants, mais ils ne comptent que pour moitié s'ils sont rattachés à une autre école doctorale en cas de codirection + les émérites, mais ils ne comptent que pour moitié à partir de leur deuxième demande d'éméritat.
Pour 2019 : il faut suivre la charte PLH avec une nouvelle nomenclature et l'existence de « membres temporaires », c'est-à-dire, selon la nouvelle classification: les doctorants (rien à changer pour décompte), les docteurs ayant soutenu leur thèse depuis moins de 2 ans (on compte à partir de l'année de dernière inscription, et non pas après leur soutenance), les ATER, les personnels en CDD (post-doctorants), les professeurs émérites (même règle qu'avant).

Comment compter les « jeunes docteurs » ? Nous avons proposé, dans la mesure du possible, de continuer à soutenir financièrement les jeunes docteurs (publication de leur thèse, missions), ce qui n'est pas le cas des professeurs émérites (pour les missions du moins). Décision est prise de compter ces jeunes docteurs dans nos équipes pour une unité chacun.
Corinne Bonnet précise que les post-doctorants engagés dans le projet ERC MAP ne seront pas comptabilisés dans les effectifs d'ERASME.

Recensement des membres temporaires à mener dans chaque équipe : les jeunes docteurs qui devront signer une convention individuelle et produire une attestation d'assurance responsabilité civile + les émérites qui produiront une décision d'attribution ou de renouvellement de l'éméritat.
Recensement des membres associés à mener aussi dans chaque équipe, avec signature d'une convention : les associés n'ont pas droit à une aide financière ni à l'attribution de locaux ; ils reçoivent l'information sur la vie de l'UR, participent aux activités scientifiques et aux assemblées plénières.
Les conventions nous seront proposées par la DAR dès que possible.

Fabienne mentionne l'exemple du CERILAC où les membres associés produisent un CV et une lettre de motivation à envoyer à la direction, suivie d'un vote. La demande est accordée pour 5 ans, renouvelable sous condition de contribution effective à l'activité de recherche du CERILAC, avec signature d'une « convention de collaboration bénévole » annuelle.
La discussion s'engage sur le statut de nos membres associés : il faut distinguer les rattachements secondaires et les rattachements uniques de personnes qui ne sont pas dans l'université. Faire une vérification à chaque quinquennat pour garder ceux et celles qui participent.
Précision donnée : La signature-type est accessible aux permanents, temporaires et aux associés en rattachement unique chez nous.

On fera un point au prochain Conseil de l'Unité de Recherche.
VOTE : Unanimité

2/ Règlements intérieurs des équipes
Le règlement intérieur mis au point en décembre pour PLH n'a pas encore été validé par la Commission Recherche.
On va envisager une légère révision, par exemple sur l'utilisation de la signature-type et sur l'envoi des comptes rendus du Conseil et de l'Assemblée plénière à toute l'Unité de Recherche (mieux vaudrait spécifier cette obligation, pour l'instant indiquée seulement dans les chartes des équipes).
On peut aussi ajouter le devoir des membres de tenir leur fiche individuelle à jour pour le site. On proposera une échéance précise.

Concernant les règlements des équipes : celle du CRATA, qui avait servi de modèle au départ, pourrait être revue selon le modèle actuel d'ELH et ERASME.

On mettra en ligne sur notre site toutes ces chartes.

VOTE : en attente

3/ Répartition de la décharge

Le référentiel Recherche prévoit 64 h (pour les UR entre 50 et 70 permanents), mais il existe la « possibilité de rajouter 36h pour tenir compte des situations particulières ». On peut au moins tenter de négocier pour parvenir à une rétribution plus équitable prenant en compte les équipes et le travail effectué par les responsables d'équipe.

Cette répartition sera fixée pour la rentrée 2018 : cela fera l'objet d'un vote en Conseil à ce moment-là.

Il faut noter que la CR demande une clé de répartition entre les fonctions qui ne change pas d'année en année.

4/ Reconfiguration du site PLH et mise à jour des fiches individuelles

Marine Le Bail et Emilie Merlevede font le point sur l'architecture actuelle et celle envisagée.

Pour le moment, c'est très vertical ; on bascule sur de l'horizontal, avec des bandeaux

Que mettre sur la page d'accueil ? Marine propose un schéma à discuter et améliorer.

Maintenir un secteur sur les publications, mieux rendre visibles les activités culturelles des équipes (Diffusion et Valorisation)

Envisager aussi une page Facebook pour atteindre d'autres publics

Menu avec présentation de l'Unité de Recherche, puis des sous-pages par équipe

Entrée ressources et partenaires (en distinguant MP, national et international)

Création d'un annuaire commun : Prénom, Nom, spécialité disciplinaire, avec un code couleur pour chaque équipe

Fabienne remercie chaleureusement Marine et Emilie pour leur investissement… qui se fait à titre bénévole, il convient de le rappeler.

5/ Collection HAL de PLH

Pas encore obligatoire pour l'HCERES, mais il en sera tenu grandement compte.

3 réunions de formation avec F. Gouzi en cours de programmation, avec Marine, Emilie, Elodie et Estelle : les membres de PLH seront fortement invités à y participer.

2 sous-collections seront crées : MAP et PLH « junior » (notamment pour les actes des Journées d'étude déposés dans HAL)

Se rappeler que l'outil SPIRHAL permet de transférer les données déposées vers la fiche individuelle de PLH.

6/ **Révision du logo**

Voir si Benoît Colas a de bonnes idées à nous proposer, mais sans urgence. Beaucoup de membres du Conseil se disent attachés aux logos actuels, qui représentent notre identité scientifique.

7/ Campagne d'emploi

Pour ELH

- départ à la retraite en juin 2018 de Jean-Noël Pascal, PR Littérature française du XVIIIe siècle, le poste a été gelé en 2017-2018 et devrait être publié en 2019.
- départ en retraite de Joëlle Ginestet le 1er juillet 2018, poste mis en réserve, qui sera publié lors de la campagne 2019.

Pour le CRATA

- poste d'Eric Foulon gelé cette année, mais on ignore s'il sera publié.

Pour ERASME : rien cette année.

8/ Représentant PLH à l'ED TESC

Thibaud Lanfranchi représente excellemment ERASME et CRATA après Pascal Payen et Corinne Bonnet ; il semblerait donc logique, si le CRATA le souhaite, qu'un de ses membres prenne le relais. Thibaud est prêt à continuer ou à passer la main, selon les souhaits du CRATA.

Le CRATA va en discuter lors de sa prochaine réunion.

9/ Calendrier HCERES

Travail préparatoire du dossier à partir de janvier 2019, visite du comité d'experts à l'automne 2019. Publications et activités arrêtées à juin 2019 (à vérifier)

Nécessité que les fiches individuelles sur le site soient à jour et HAL déjà bien alimenté.

Il faut commencer à faire le point, à l'intérieur des équipes, sur ce qui a été fait (production scientifique par axe et transversale), etc.

10/ **Point sur les JE TRACES**

La 2e a lieu le 26 mars 2018 (affiches et programmes commandés, salle E 412 réservée), et, pour la 3e, la date est à fixer. Elle sera prise en charge par Sylvie Rougier-Blanc.

La 4e est prévue au printemps 2019 sur le portrait.

Il serait bon de prévoir un ou plusieurs <u>ateliers</u> pour préparer ensuite la publication des actes et pour faire le bilan (que nous a appris l'interdisciplinarité telle que nous l'aurons pratiquée, du point de vue conceptuel et méthodologique ? effets positifs sur les relations entre les équipes de PLH ? etc.).

Un retour réflexif sur ces JE serait bien vu de l'HCERES.

11/ **Subvention pour « L'histoire à venir »**

17-20 mai sur le thème « Humain, non-humain ». Budget provisoire
ERASME a déjà donné 900 ; on complèterait à hauteur de 600 euros sur le budget PLH.

VOTE : Unanimité

12/ **Réflexion sur le contenu des Assemblées plénières de l'Unité de Recherche**
On engage une réflexion : comment éviter les redites ?
Est envisagé de décaler le Conseil et l'AP d'une semaine pour envoyer le compte rendu et discuter ensuite en AP sur la base des informations reçues. Prévoir un power point en réunion.
Pour la liste des activités présentées en AP, prévoir aussi un document ou une slide power point.
Lors de la première AP (en septembre-octobre), on proposera à tout nouveau membre (nouveaux doctorants etc.) de présenter ses recherches pour améliorer la connaissance des uns et des autres à l'intérieur de l'UR.
À la prochaine AP (qui sera programmée dès que possible), on donnera la parole aux nouveaux collègues et doctorants de 2017. Il faudra donc repérer les personnes concernées dans les équipes.
Lors de cette prochaine AP, une présentation de la reconfiguration du site sera faite.

13/ Varia
- On envisage la création d'un « guide de PLH » : brochure papier à remettre à tout nouveau membre avec présentation de l'UR, de son fonctionnement, organigramme, chartes, identité scientifique, etc.
- Calendrier de dépôt des dossiers AMID-AMNAD revu (cf. courriel Marie-Christine Jaillet retransmis à tout PLH) : cette année, des demandes d'ELH et du CRATA, pas d'ERASME
Question de Sylvie Rougier Blanc sur une AMID pour un séminaire doctoral à Athènes et Naples ; la réponse sur sa participation arrivera seulement en mars-avril. Il vaut mieux déposer.
- Fabienne Bercegol alerte sur la nécessité, à l'intérieur des équipes, de commencer à penser aux colloques 2019 et de rappeler aux collègues organisateurs qu'il faut produire un argumentaire, une liste d'intervenants, un programme provisoire, etc. : ce sont des éléments du dossier à remettre à la Commission Recherche, probablement vers avril.
- à la demande des doctorants d'ERASME et du CRATA, qui souhaitent encore travailler ensemble en 2019, la JE des doctorants PLH qui avait été projetée en 2019 sera reportée en 2020.
- Point sur le GIS (Groupement d'Intérêt Scientifique) « Humanités : Sources et Langues de l'Europe et de la Méditerranée » : Corinne Bonnet considère qu'il faudrait en faire partie et suggère d'explorer la chose.

Séance levée à 12h20.